

Le Défenseur des Droits

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Concrètement, il remplit quatre missions :

- il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité ;
- il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Inscrite dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011, cette autorité constitutionnelle regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Le Défenseur des droits est nommé par le président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable et non révocable. Sa nomination est soumise au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce mode de nomination garantit l'indépendance du Défenseur des droits. L'autonomie et l'indépendance du Défenseur des droits sont également assurées par plusieurs dispositions législatives :

- il ne peut être mis fin prématurément à ses fonctions, sauf empêchement constaté par un collège composé des chefs des trois plus hautes juridictions françaises ;
- il ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé pour ses opinions ou ses actes liés à l'exercice de ses attributions ;
- il ne reçoit aucune instruction d'une autorité, d'une personne ou d'un groupe de pression ;
- ses missions ne sont pas cumulables avec un mandat électif, une autre fonction publique ou une activité professionnelle.

Le Défenseur des droits peut être saisi par toute personne :

- s'estimant lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
- s'estimant victime d'une discrimination, directe ou indirecte, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique ;
- s'estimant victime ou témoin de faits qui constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité ;
- considérant que les droits fondamentaux d'un enfant ne sont pas respectés, ou qu'une situation met en cause son intérêt.

Lutter contre les discriminations

Le Défenseur des droits lutte contre les discriminations, et favorise un égal accès de tous et toutes aux droits. Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi (sexe, âge, état de santé...) et dans un domaine visé par la loi (accès à un service, embauche...). A ce jour, 22 critères de discrimination (« critères prohibés ») sont fixés par la loi. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, ses opinions... est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France.

Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous vous estimez victime d'une discrimination, directe ou indirecte. L'auteur présumé de cette discrimination peut être une personne privée (un individu) ou publique (une association, une entreprise...).

Qui peut saisir le Défenseur des droits pour une discrimination ?

- toute personne physique (un individu) ou morale (une société...) qui s'estime discriminée ;
- ses ayants droit (épouse ou époux, enfants, parents...) ;
- une association dont les statuts combattent la discrimination ;
- un parlementaire français et un élu français du Parlement européen ;
- une institution étrangère qui a les mêmes fonctions que le Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits peut également se saisir d'office lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire.

Quels sont les critères de discrimination ?

La loi interdit toute distinction ou traitement inégal en raison de 22 critères :

CRITERE	EXEMPLE
Sexe	Je gagne moins que mon collègue qui exerce un travail comparable.

Origine	Je n'ai pas été embauché/e à cause de mes origines maghrébines.
Grossesse	Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.
Situation de famille	On ne m'a pas recrutée parce que je suis mère de trois enfants.
Apparence physique	On m'a refusé un emploi d'infirmière en raison de ma petite taille.
Patronyme	On m'a refusé un entretien d'embauche en raison de mon nom à consonance étrangère.
Lieu de résidence	On m'a refusé un chèque parce que j'habite dans un département voisin.
Etat de santé	On m'a refusé le renouvellement de mon contrat parce que j'étais en arrêt maladie.
Handicap	On me refuse la participation à une sortie d'école en raison de mon handicap.
Caractéristiques génétiques	On a voulu me soumettre à des tests génétiques dans le cadre de l'examen médical préalable à mon embauche.
Mœurs	On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.
Orientation sexuelle	On a refusé de me louer une salle pour mon mariage car je suis une femme homosexuelle.
Identité de genre	Je suis une femme transgenre et mon employeur refuse de modifier mes fiches de paye.
Age	On m'a refusé un emploi comme ouvrier en raison de mon âge.
Opinions politiques	La mairie a refusé de me louer une salle en raison de mes opinions politiques.
Activités syndicales	Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué du personnel.
Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation	On a refusé de me louer une place de camping en raison de mon origine maghrébine.
Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion	On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.
Perte d'autonomie	J'estime que mon père qui réside dans une maison de retraite n'est pas pris en charge correctement.
La discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur.	On a refusé de me louer un logement que j'avais les moyens de payer parce que je suis bénéficiaire du RSA.

Sources : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/controle/contrôles-non-juridictionnels/qu-est-ce-que-defenseur-droits.html>; <http://www.defenseurdesdroits.fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations>